



PROCÈS VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU SYNDICAT MIXTE DU PAYS DE LA CHÂTRE-EN-BERRY

EN DATE DU 4 avril 2024
Salle des fêtes de Neuvy-Saint-Sépulchre

Nombre de délégués du Pays : 112

51 communes (102 délégués), 3 Communautés de Communes (6 délégués), Conseil départemental de l'Indre (4 délégués)

Étaient présents ou représentés : 76 délégués

Étaient excusés : 36 délégués

	Noms	51 Communes 3 CDC 2 Cantons	Présents 76		Pouvoirs 3	Excusés 36
			Titulaires 70	Suppléants 6		
Délégués des Communes						
1	ALAPETITE Claude	MONTLEVIC	x			
2	AUCLAIR Quentin	PERASSAY				x
3	BAUDRY Gérard	LOUROUER ST LAURENT	x			
4	BELLET Alain	POULIGNY ST MARTIN				x
5	BERDUCAT Cédric	LOURDOUEIX ST MICHEL	x			
6	BERGUA Catherine	SAZERAY	x			
7	BERTRAND Philippe	NOHANT VIC	x			
8	BESNIER Marie-Claire	LYS ST GEORGES	x			
9	BEUGNET Nicole	SAZERAY	x			
10	BIDEAUX Nicolas	CROZON SUR VAUVRE	x			
11	BIGRAT Chantale	SARZAY	x			
12	BOMBLED Pascale	MONTCHEVRIER	x			
13	BONNIN Jean-Michel	BRIANTES	x			
14	BOURDEAU Jean-Marie	LACS				x
15	BOURY Alexis	STE SEVERE S INDRE	x			
16	BRE Laurent	ORSENNES	x			
17	BRUNET Charline	MONTGIVRAY				x
18	CALAME Daniel	SAINT PLANTAIRE	x			
19	CHAGNON Bernard	LIGNEROLLES				x
20	CHAGNON Josette	LACS	x			
21	CHAMPEAU Francis	BRIANTES	x			
22	CHARASSON Patrick	FEUSINES	x			
23	COLLET Antoine	MONTCHEVRIER	x			
24	COUTURIER Pascal	VICQ-EXEMPLET	x			
25	D'HOOGHE Nicole	VERNEUIL SUR IGNERAIE	x			
26	DALOT Jean Pierre	CLUIS	x			
27	DARCHY Guy	ORSENNES	x			
28	DAUDON Christèle	POULIGNY NOTRE DAME	x			

29	DAUDON Daniel	CREVANT	x			
30	DEBEURET Jean-Louis	MOUHERS	x			
31	DEFOUGERE Gérard	LE MAGNY	x			
32	DEGAY Jean-Michel	AIGURANDE	x			
33	DEGUET Rémy	SAINT PLANTAIRE	x			
34	DEMOCRATE Hervé	MALICORNAY				x
35	DENORMANDIE Arnaud	FOUGEROLLES	x			
36	DEVAUX Samuel	POULIGNY NOTRE DAME		x		
37	DEVISSCHER Thomas	VIGOULANT				x
38	DIMEGLIO Rémi	CREVANT				x
39	DOUET Patrice	VERNEUIL SUR IGNERAIE	x			
40	DUPLESSIS Jean-Claude	MALICORNAY				x
41	FLEURET Sylvie	BUXIERES D'AILLAC				x
42	FLEURY Didier	CLUIS	x			
43	FORGET Joseph	VIJON	x			
44	GAUTRON Guy	NEUVY ST SEPULCHRE	x			
45	GENICHON René	VIGOULANT				x
46	GENICHON Sébastien	NERET				x
47	GERBIER Agnès	ST CHRISTOPHE EN BOUCHERIE		x		
48	GLEN Stéphanie	ST CHRISTOPHE EN BOUCHERIE				x
49	HERLEMONT Etienne	LIGNEROLLES	x			
50	HIBERT Chantal	TRANZAULT	x			
51	HUGOTTE Philippe	MERS SUR INDRE	x			
52	JOUHANNEAU Emmanuel	MAILLET				x
53	JUDALET Patrick	LA CHATRE	x		x	
54	JÜRGING Christiane	FOUGEROLLES	x			
55	LABESSE Elisabeth	CHASSIGNOLLES				x
56	LABRUNE Mathieu	MONTIPOURET	x			
57	LACOT Antoine	LA BUXERETTE				x
58	LACOU Serge	SARZAY	x			
59	LAFONT Marc	MERS SUR INDRE	x			
60	LEFORT Hubert	SAINT CHARTIER				x
61	LEUILLET Marie-Laure	LA CHATRE	x			
62	LOEUILLET Gilles	MONTIPOURET				x
63	MAILLIEN Bernard	AIGURANDE	x			
64	MALASSENET Christine	LOUROUER ST LAURENT				x
65	MALCURAT Patricia	PERASSAY				x
66	MARATHON Jean Paul	BUXIERES D'AILLAC	x			
67	MATHEY Jean Luc	NEUVY ST SEPULCHRE	x			
68	MELIN Bénédicte	VIJON	x			
69	MERCIER André	THEVET ST JULIEN	x			
70	MICHOT Olivier	LYS ST GEORGES	x			
71	MITATY Bernard	CROZON SUR VAUVRE	x			
72	MONTINTIN Christian	GOURNAY	x			
73	NICOLAS Barbara	MOUHERS		x		
74	NICOLET Jean Pierre	ST AOUT	x			
75	NONIN Patrick	NOHANT VIC	x			
76	PATRIGEON Philippe	LA BERTHENOUX				x
77	PELLETIER Philippe	URCIERS				x
78	PERSONNAT Marion	VICQ-EXEMPLET				x
79	PETERS William	MONTLEVIC				x

Bernard JEOMEAU

Séverine JOUBERT

Claudine LAMY

80	PILLET Michelle	LA BERTHENOUX	x		x	
81	PILLOT DUPUIS Laurence	SAINTE SEVERE	x			
82	PION Angélique	LA MOTTE FEUILLY	x			
83	PIOT Hugues	SAINT CHARTIER				x
84	PRADAT Eric	URCIERS				x
85	RABILLE Franck	LA BUXERETTE	x			
86	ROBERT Jean-Pierre	ST DENIS DE JOUHET				x
87	ROBIN Sébastien	NERET	x			
88	ROUET Serge	SAINT AOUT	x			
89	ROUILLARD Maryse	LA MOTTE FEUILLY				x
90	ROUTET Carine	MAILLET				x
91	ROY Jean-François	FEUSINES	x			
92	SACHET Bertrand	GOURNAY	x			
93	SALMON Michel	CHAMPILLET				x
94	SAUVARD Christine	LOURDOUEIX ST MICHEL	x			
95	SAVY Philippe	MONTGIVRAY	x			
96	SIMON Bruno	ST DENIS DE JOUHET				x
97	SOULETTE Dominique	CHAMPILLET				x
98	TEMPLIER Dominique	THEVET ST JULIEN				x
99	VIAUD Philippe	TRANZAULT	x			
100	WEINLING Eric	POULIGNY ST MARTIN				x
101	YVERNAULT Dominique	CHASSIGNOLLES		x		
102	YVERNAULT Philippe	LE MAGNY		x		

Pascal GAUTHE
Francis CHENET

Délégués des Communautés de Communes

103	BEGAT Julien	CDC Marche Berrichonne		x		
104	COURTAUD Pascal	CDC Marche Berrichonne	x			
105	GUENIN Didier	CDC Val de Bouzanne				x
106	MANCOIS Jean Luc	CDC La Châtre Ste Sévère	x			
107	ROUTET Philippe	CDC Val de Bouzanne	x			
108	VILCHES-PARDO Patricia	CDC La Châtre Ste Sévère				x

Sabine GONNARD

Conseillers départementaux

109	DAUGERON François	Canton La Châtre	x		x	
110	ELION Virginie	Canton Neuvy St Sépulchre	x			
111	ROBERT Christian	Canton Neuvy St Sépulchre	x			
112	SELLERON Michèle	Canton La Châtre	x			

Autres personnes présentes / excusées :

	Noms	Région / Département / Conseil développement / Equipe du Pays	Présents 8	Excusés 4
1	COMPAIN Aymeric	Conseiller Régional référent	x	
2	ROULLET Dominique	Vice-Président de la Région Centre-Val de Loire		x
3	JOUHANNEAU Corine	Directrice de l'Espace Région dans l'Indre		x
4	CHEVALLIER Jeanne	Chargée de mission Région		x
5	DUSAUSSOY Boris	Directeur de la DATER, Département de l'Indre		x
6	MOREAU Jean-Claude	Président du Conseil de développement	x	
7	LE ROUX Yann	Directeur	x	
8	ALLOUCHE Janna	Chargée de mission urbanisme durable	x	
9	YVERNAULT Isabelle	Assistante direction-comptable (gestionnaire LEADER)	x	
10	CLERGEAU Maureen	Chargée de mission Transition écologique (PAT/CRTE)	x	
11	PERES Katia	Animatrice OPAH	x	
12	SERVANT MASSÉ Hélène	Cheffe de projet du PNR Sud Berry	x	

Le quorum étant atteint, M. DAUGERON, Président du Syndicat Mixte du Pays de La Châtre en Berry, ouvre la séance et remercie tous les membres présents à ce Comité syndical qui se tient dans la salle des fêtes de NEUVY-SAINT-SÉPULCHRE.

Il remercie M. GAUTRON, Maire de Neuvy-Saint-Sépulchre pour l'accueil du Comité syndical dans sa commune, et pour le verre de l'amitié prévu en fin de séance offert par la commune.

Le Président excuse toutes les personnes qui n'ont pas pu se libérer pour ce Comité syndical (se référer à la liste des excusés ci-avant), dont M. ROULLET, Vice-Président du Conseil régional du Centre-Val de Loire.

Il salue chaleureusement la présence de M. COMPAIN, Conseiller régional référent du Pays, et de ses collègues Vice-Présidents du Pays (M. JUDALET, M. COURTAUD, M. ROBERT) et des Conseillères Départementales de l'Indre (Mme ELION, Mme SELLERON).

Le Président procède à la désignation du secrétaire de séance. **Mme Nicole D'HOGHE**, Maire de la commune de Verneuil-sur-Igneraie est désignée secrétaire de séance à l'unanimité.

Il demande si les membres du Syndicat ont des observations sur le procès-verbal de la dernière assemblée générale du 29 février 2024. Aucune remarque n'étant formulée, le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

Le Président passe à l'examen de l'ordre du jour.

Ordre du jour :

- 1) Présentation SDEI : Service énergie
- 2) Vote du compte de gestion et du compte administratif 2023
- 3) Vote du budget primitif 2024
- 4) Transfert de l'excédent d'investissement en fonctionnement pour le budget 2025
- 5) Bilan de l'OPAH en 2023, candidature pour une nouvelle « opération habitat » sur la période 2025-2029
- 6) CRST : Bilan du Contrat 2018-2024, avancement du nouveau Contrat régional
- 7) PNR Sud Berry : désignation des élus du groupe de travail pour préparer la création de l'association de préfiguration
- 8) Point sur le programme mobilité et sur le CoT EnR : évolutions du fond chaleur et avancement des projets
- 9) Questions diverses : prévoyance

1) Présentation SDEI : Service énergie

Le Président remercie de leur présence les intervenants du SDEI : David PUIGRENIER, Directeur Général des Services et Jérôme PINIAU, Directeur du Service technique.

M. PUIGRENIER tient à excuser M. LION, Vice-Président du SDEI.

M. PINIAU présente le service énergie du SDEI. Il rappelle la loi de transition énergétique pour la croissance verte du 17 août 2015 qui fixe des objectifs nationaux à horizon 2030 et 2050. On retiendra notamment les 2 grands objectifs suivants :

- D'ici à 2030, réduire de 30% la consommation des énergies fossiles par rapport à 2012
- D'ici à 2050, réduire de 50% la consommation énergétique finale par rapport à 2012

Les missions du service énergie du SDEI :

- Le groupement d'achat d'énergies « pôle énergie Centre », dont le but est de fournir le gaz et l'électricité pour les bâtiments et équipements publics. C'est un marché de 3 ans (du 1^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2025) avec 3 lots : marché gaz naturel avec gaz de Bordeaux, et marché électricité d'une puissance de moins et de plus de 36 KVa avec EDF. Un nouveau marché est en préparation pour la période 2026 à 2028.
- Mise en place d'un réseau de bornes de recharge pour véhicules électriques (parc de 106 bornes installées).
- Conseil en énergie partagée (CEP) : service de proximité mutualisé à l'échelle du département pour une politique énergétique maîtrisée au service des collectivités.

Conseil en énergie partagée (CEP) :

C'est un dispositif soutenu par l'ADEME depuis 2016, permettant de conseiller les collectivités locales (communes et communautés de communes) dans la mise en œuvre de travaux d'économie d'énergie dans les bâtiments publics et l'éclairage public.

Le rôle du CEP est :

- Dans un 1^{er} temps d'identifier les bâtiments les plus énergivores et de repérer le potentiel en énergies renouvelables,
- Puis de proposer des actions hiérarchisées pour maîtriser les consommations et d'accompagner la collectivité sur le plan technique et financier dans le projet de rénovation énergétique,
- Et enfin de sensibiliser les élus aux enjeux de la transition énergétique.

Le CEP réalise d'abord un bilan énergétique global (BEG) avec des préconisations de travaux pour améliorer les performances énergétiques, puis un bilan énergétique de suivi (BES) pour s'assurer chaque année des économies réalisées.

Pour éclairer la collectivité sur la préfaisabilité d'un projet, le CEP peut réaliser :

- Une note d'opportunité sur le photovoltaïque ou la géothermie.
- Une étude thermique sur des bâtiments publics (utilisation d'un logiciel pour simuler la consommation énergétique du bâtiment avant et après travaux, et d'évaluer la réduction de la consommation énergétique après travaux).
- Un audit sur l'éclairage public.

Pour bénéficier des aides de l'Etat, il faut justifier d'une réduction de la consommation énergétique après travaux d'au moins 40%.

Le Président insiste sur l'importance de réaliser ces études thermiques pour accompagner les collectivités dans la préconisation des travaux et de s'assurer de leurs éligibilités aux aides publiques.

Le CEP du SDEI est un partenaire technique pour accompagner les territoires COT ENR de l'Indre (Pays de La Châtre, Pays Valençay/Pays Castelroussin) dans le développement des énergies renouvelables.

L'étude thermique du SDEI est suffisante pour bénéficier des aides de l'Etat (DETR, DSIL, Fonds vert). Par contre pour les aides CRST de la Région, il convient de réaliser directement une étude énergétique avec un prestataire privé sur la base du cahier des charges du « plan isolation régional ».

Ressources humaines du service énergie

Vos Interlocuteurs :

Jérôme Pinau DST
dst@sdei36.com
06 02 03 12 93

Florent Cailhol (CEP)
f.cailhol@sdei36.com
02 18 93 00 60 / 06 85 95 36 43

Jérémy Bienvenu (Econome de Flux)
j.bienvenu@sdei36.com
02 46 99 04 37 / 06 33 50 52 96

Didier Routet (Responsable du service Energies)
d.routet@sdei36.com
02 46 16 00 13 / 06 08 64 41 91

Spécialité éclairage public

Formation :

- Devenir un CEP
- Matériaux biosourcés
- Réseaux de chaleur et de froid

Econome de Flux

Formation :

- Eco gestion de l'énergie électrique
- Conduite chaufferie
- Massification du photovoltaïque sur bâtiment public

Spécialité électrification rurale

Formation :

- Conduire une installation de géothermie
- Réseaux de chaleur et de froid

Modalités d'adhésions au service CEP

Pour bénéficier du service CEP, il faut prendre une délibération et signer une convention d'une durée de 4 ans. Le coût du service CEP est de 450€ pour une commune de 350 habitants et de 1 200€ pour 1 000 habitants (forfait annuel de 50€ + 1,136€ par habitant en 2024).

M. PUIGRENIER invite les élus intéressés à venir au show-room du SDEI (Centre Colbert à Châteauroux) qui présente différents modules d'éclairages publics.

Il invite les élus à transmettre au SDEI leurs programmes de voirie avant de réaliser les travaux, de façon à ce que le SDEI puisse les prendre en compte dans le cadre des pré-études qu'il réalise pour le renforcement ou la dissimulation des réseaux électriques.

Le Président insiste sur l'importance de la coordination des projets de voirie entre les acteurs pour limiter les surcoûts.

Le Président remercie les intervenants pour leur présentation. Il invite les délégués à faire remonter toutes ces informations auprès de leurs conseils municipaux.

2) Vote du compte de gestion et du compte administratif 2023

RESULTATS DU COMPTE DE GESTION 2023

Budget syndical	Dépenses	Recettes	Résultat de l'exercice	Résultat N-1	Résultats cumulés à reporter
Fonctionnement	464 354,07 €	426 372,82 €	- 37 981,25 €	37 802,55 €	- 178,70 €
Investissement	3 142,32 €	49 917,67 €	46 775,35 €	90 280,09 €	137 055,44 €
Totaux	467 496,39 €	476 290,49 €	8 794,10 €	128 082,64 €	136 876,74 €

En synthèse :

Section fonctionnement

Dépenses réalisées pour un montant de 464 354,07 €
Recettes réalisées pour un montant de 426 372,82 €

Soit un résultat d'exercice 2023 déficitaire de **-37 981,25 €** qui s'explique notamment par le versement en mars 2024 de la subvention de **45 449 €** de l'Etat (ANAH) attendue pour financer l'OPAH sur l'année 2023.

Compte tenu de l'excédent de fonctionnement reporté en 2022 de **+ 37 802,55 €**, le Syndicat affiche **un résultat cumulé déficitaire de - 178,70 €**.

Section investissement

Dépenses réalisées pour un montant de	3 142,32 €
Recettes réalisées pour un montant de	49 917,67 €

Soit un résultat d'exercice 2023 excédentaire de **+ 46 775,35 €** qui s'explique par :

- De faibles dépenses à hauteur de 3 142,32 € liées au matériel informatique (achat d'un ordinateur portable pour la comptabilité + mise en place d'une unité de sauvegarde)
- Et des recettes importantes provenant :
 - de l'amortissement du SCoT (33 918 €), du véhicule et des 15 VAE (7 704 €) et du matériel informatique (3 670 €) pour un montant global de 46 141 €,
 - et du FCTVA sur les investissements 2021 pour un montant de 3 776 €.

Compte tenu de l'excédent d'investissement reporté en 2022 de **+ 90 280,09 €**, le Syndicat affiche **un résultat cumulé excédentaire de + 137 055,44 €**.

Après cette présentation des résultats du Compte de Gestion 2023 du receveur, le Président demande aux membres du Comité syndical s'il y a des observations. Aucune remarque n'étant formulée, il passe au vote, le Compte de Gestion 2023 est adopté à l'unanimité.

Le Président laisse la parole à M. ROBERT, 1^{er} Vice-Président du Pays. M. DAUGERON sort de la salle. M. ROBERT indique que le Compte Administratif 2023 du Syndicat de Pays est en tout point conforme au Compte de Gestion du receveur puis le soumet au vote du Comité syndical qui l'adopte à l'unanimité.

A son retour, le Président remercie les délégués pour ce vote de confiance dans la gestion du Syndicat de Pays.

3) Vote du budget primitif 2024

Compte tenu des comptes du Receveur Municipal, des résultats figurants au Compte Administratif de l'exercice 2023, et de l'absence de besoin de financement, le Président propose aux délégués une affectation des résultats comme suit au budget primitif 2024.

Le Comité syndical après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- APPROUVE l'affectation du déficit de fonctionnement cumulé de 178,70 € en dépense à la ligne 002 du Budget Primitif 2024
- APPROUVE l'affectation de l'excédent d'investissement cumulé de 137 055,44 € en recette à la ligne 001 du Budget Primitif 2024

Le Président rappelle que le Budget Primitif 2024 est bâti sur les orientations arrêtées en Comité syndical du 29 février 2024, à savoir :

Cotisation de base maintenue à 1,60 €/habitant

- Animation du Contrat régional et gestion du Syndicat de Pays

Cotisations spécifiques en 2024 :

OPAH du Pays

- Animation : cotisation maintenue à 1 €/habitant
- Fonds habitat indigne et abondement logements vacants : cotisation maintenue à 0,11 €/habitant

Actions portées par le Pays : Etudes et prestations : cotisation réduite à 0,32 €/habitant

LEADER : Animation, gestion, évaluation : cotisation arrêtée à 0,35 €/habitant

CRTE / alimentation : Animation : cotisation arrêtée à 0,45 €/habitant

PNR Sud Berry : Animation : cotisation arrêtée à 0,37 €/habitant

Cotisation SCoT/mobilité (3 CDC) : mise en œuvre du SCoT et animation projet mobilité : cotisation maintenue à 1 €/habitant

Cotisation PLUi (1 CDC) : Accompagnement du PLUi de la CDC du VAL BOUZANNE : cotisation maintenue à 0,90 €/habitant

En synthèse :

Budget Primitif 2024

Section fonctionnement

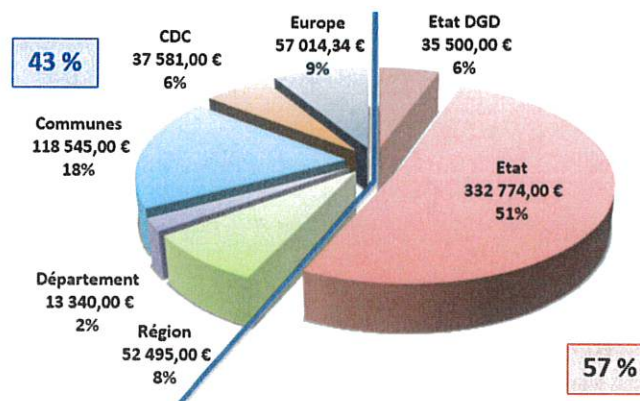
Dépenses		Recettes	
002 Résultats antérieurs reportés	178,70 €	6419	Remboursements sur rémunérations du personnel (FNC) 500,00 €
		70	Produits des services du domaine et ventes diverses 5 488,20 €
60 Achats & variation des stocks	8 000,00 €	74	Dotations et participations 647 249,34 €
61 Services extérieurs	251 354,48 €	7461	Dotation générale de décentralisation 35 500,00 €
62 Autres services extérieurs	25 233,96 €	7471	Etat 332 774,00 €
63 Impôts, taxes et versements assimilés	3 700,00 €	7472	Région 52 495,00 €
64 Charges de personnel	297 250,00 €	7473	Département 13 340,00 €
65 Autres charges de gestion courante	23 907,00 €	7474	Communes 118 545,00 €
66 Autres charges financières	800,00 €	7475	Communautés de Communes 37 581,00 €
67 Charges exceptionnelles	10 361,40 €	7477	Europe 57 014,34 €
68 Dotations aux amortissements	35 400,00 €	758	Produits divers de gestion courante 20,00 €
		777	Quote-part des subventions d'investissement 2 928,00 €
Total dépenses de l'exercice	656 185,54 €	Total recettes de l'exercice	656 185,54 €

La section de fonctionnement s'équilibre à 656 185,54 € avec un déficit de clôture de l'exercice 2023 de **178,70 €** reporté en dépense de fonctionnement au Budget Primitif 2024.

Les études et les prestations prévues en 2024 sont les suivantes :

- Finalisation de l'étude touristique sur le Pays en lien avec les acteurs touristiques locaux, départementaux et régionaux
- Réalisation d'une étude pré-opérationnelle du nouveau dispositif « habitat »
- Animation des MAEC 2024 (Chambre d'agriculture de l'Indre, ADAR-CIVAM et Indre Nature)
- Animation du COT ENR 2024 (SDEI et ADEFIBOIS)
- Animation de l'OPAH-RR du Pays :
 - o Réalisation des diagnostics thermiques des logements (Expertise et Habitat)
 - o Réalisation des études de faisabilité « habitat indigne » (SOLIHA Indre)
 - o Abondement des dossiers « logements indignes vacants » (Pays)
- Animation des actions mobilités

La répartition des recettes de fonctionnement 2024 est la suivante :



- o **Europe** ⇒ subventions (FEADER) animation/gestion LEADER 2023 et 2024
- o **Etat** ⇒ subventions (ANAH) animation OPAH 2023 + (ANAH + banque territoires) étude OPAH + (ministère agriculture) solde MAEC 2020, 2021, 2022, 2023, 2024 + (ADEME) solde actions mobilité + (ministères agriculture et solidarité) poste alimentation 2024 + (FNADT) solde étude touristique + solde poste CRTE 2023
- o **Région Centre-Val de Loire** ⇒ subventions (CRST) animation du contrat régional 2024 + solde étude économique + solde actions mobilité rurale
- o **Département de l'Indre** ⇒ participation au fonctionnement du Pays inscrite au budget 2024
- o **Communes** ⇒ cotisations base + actions portées par le Pays + OPAH + LEADER + CRTE/PAT + PNR
- o **CDC** ⇒ cotisations SCOT / mobilité + PLUi CDC du Val de Bouzanne + (Pays BSA) animation COT ENR année 2

M. COURTAUD, Président de la CDC de la Marche Berrichonne, tient à préciser que l'Etat n'est pas le plus gros contributeur au fonctionnement du Pays. En effet, les crédits de l'Etat correspondent à des aides que le Pays reverse à des partenaires.

Section investissement

Dépenses			Recettes		
1321	Subventions d'investissement rattachées : Etat	35 500,00 €	001	Résultat d'investissement reporté	137 055,44 €
13912	Subventions d'investissement transférées	2 928,00 €	024	Produits de cessions	- €
202	Documents d'urbanisme	- €	10222	FCTVA	5 964,85 €
205	Logiciels concession et droits similaires	5 000,00 €	1312	Subventions d'investissement : Région	29 275,40 €
21	Immobilisations corporelles	164 267,69 €	28	Amortissements des immobilisations	35 400,00 €
Total dépenses de l'exercice		207 695,69 €	Total recettes de l'exercice		207 695,69 €

La section d'investissement s'équilibre à 207 695,69 € avec un excédent de clôture de l'exercice 2023 de **137 055,44 €** reporté en recette d'investissement au Budget Primitif 2024.

Après cette présentation détaillée, le Président demande à l'assemblée s'il y a des observations sur le Budget Primitif 2024. Aucune remarque n'étant formulée, il passe au vote du Budget Primitif 2024.

Le Comité syndical, après en avoir délibéré et à l'unanimité, adopte le budget 2024.

Le Président propose aux délégués de valider les durées d'amortissement des biens.

Le Comité syndical après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- APPROUVE les nouvelles durées d'amortissement par nature de biens conformément à l'annexe 1 modifiée et annexée à la présente délibération
 - o Vélos et accessoires : amortissement sur 10 ans
- AUTORISE le Président ou son représentant délégué à signer tout document permettant l'application de la présente délibération

Le Président propose aux délégués de valider le taux de fongibilité des crédits à compter de l'année 2024.

Le Comité syndical après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- AUTORISE le Président à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5 % du montant des dépenses réelles de chacune des sections (fonctionnement et investissement) déterminées à l'occasion du budget
- AUTORISE le Président ou son représentant délégué à signer tout document permettant l'application de la présente délibération

4) Transfert de l'excédent d'investissement en fonctionnement pour le budget 2025

Le Président indique que le Pays est un syndicat d'étude et de programmation.

Aussi à ce titre, les dépenses du syndicat sont essentiellement des dépenses de fonctionnement liées au personnel, aux études, aux actions d'animation et au suivi des programmes.

Les dépenses d'investissement concernent uniquement le véhicule de service, les matériels de bureautique et d'informatique, les aménagements de locaux, et le SCoT.

De fait, on note que les charges de fonctionnement sont en constante progression, et dans le même temps l'excédent d'investissement augmente au fil des années.

Le Président indique que l'article D2311-14 du CGCT permettrait au Pays de solliciter, à titre exceptionnel, l'autorisation conjointe des ministres chargés du budget et des collectivités locales de transférer une partie de l'excédent d'investissement qui serait dégagé en 2024 en section de fonctionnement lors du vote du budget primitif 2025.

Aucun investissement n'étant prévu en 2025, le transfert de crédits d'investissement serait donc possible.

Par contre les investissements prévus par le syndicat en 2026 concerneront la révision du SCoT estimée à 60 000€ et le remplacement d'un ordinateur portable.

Le Président précise que le montant du transfert sera décidé en fonction des résultats comptables de l'année 2024.

M. MOREAU, Président du Conseil de développement, estime que cette solution est logique compte tenu de la charge des études en cours qui sont nécessaires pour préparer l'avenir du Pays (PNR, étude tourisme, mobilité, alimentation...). Au nom du Conseil de développement, il approuve ce transfert de crédits à la section de fonctionnement, et indique qu'il pourrait le défendre s'il le fallait.

M. DOUET, délégué de Verneuil-sur-Igneraie demande si ce transfert de crédits concernerait bien la ligne 21 « immobilisations corporelles ».

M. COURTAUD répond que le transfert des crédits sera imputé d'une part en recette sur la ligne 001 « Résultat d'investissement reporté », et d'autre part, effectivement en dépense sur la ligne 21 « immobilisations corporelles ».

Le Président soumet pour avis la possibilité de transférer une partie de l'excédent d'investissement en recette de fonctionnement au budget 2025. Il recueille de la part du Comité syndical un avis de principe favorable.

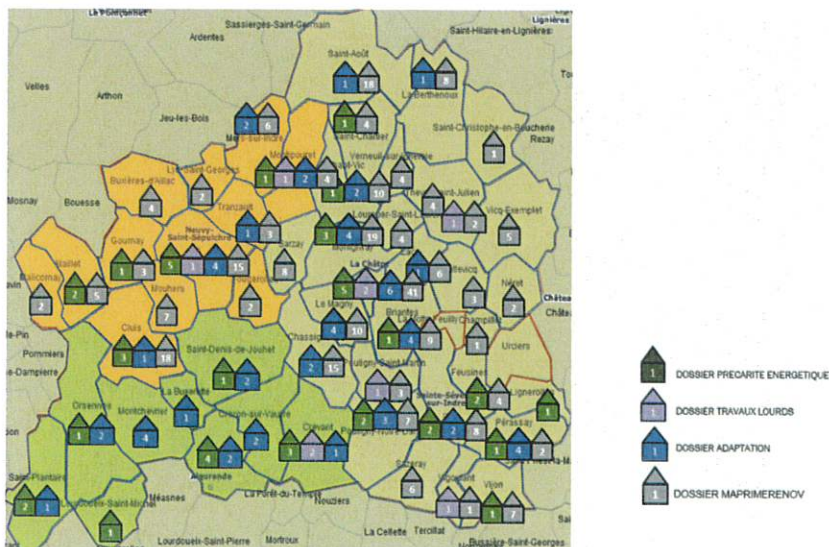
5) Bilan de l'OPAH en 2023, candidature pour une nouvelle « opération habitat » sur la période 2025-2029

Le Président évoque la complexité des dispositifs de soutien à l'habitat.

Mme PERES indique que depuis le lancement de l'OPAH en octobre 2018, 413 logements rénovés pour un montant de 5,34 M€ de crédits Anah.

Les priorités de l'Anah en 2023 :

- Le déploiement du Service public de la rénovation de l'habitat « France Rénov »
- La mise en place de « Mon Accompagnateur Rénov » (MAR) : agrément du Pays obtenu fin 2023



Bilan de l'OPAH en 2023

- 112 dossiers agréés avec 1 142 687 € de fonds Anah mobilisés
- Plus de 3 239 300 € de travaux réalisés par des entreprises du territoire (81% des entreprises du Pays)

Elle conseille aux propriétaires de faire appel aux entreprises locales, et d'éviter celles qui font du démarchage.

Pour la rénovation énergétique, 932 364 € de fonds Anah mobilisés (53 dossiers) générant 2 763 732 € de travaux qui se répartissent comme suit :

RENOVATION ENERGETIQUE « MA PRIME RENOV SERENITE » : 43 résidences principales

- Montant total des aides Anah = 646 329 €

TRAVAUX LOURDS : 9 logements

- Montant des aides Anah = 263 416 €

SECURITE SALUBRITE : 1 logement

- Montant de l'aide Anah = 3 619 €.

Sur les 53 propriétaires occupants aidés :

- 18 sont modestes = 34 % des dossiers
- 35 sont très modestes = 66 % des dossiers

Les travaux portent majoritairement sur le chauffage et les menuiseries. En moyenne, le gain énergétique après travaux du logement est de 49% (35% minimum exigé).

Aides « MaPrimeRénov' » 2024

MaPrimeRénov' par gestes

Pour réaliser des travaux d'installation d'équipements de chauffage décarbonés qui peuvent être complétés par des travaux d'isolation thermique.

MaPrimeRénov' d'ampleur

La condition d'éligibilité : 2 gestes d'isolation thermique parmi 4 catégories (murs, toit, plancher bas, menuiseries) et couvrant 25% de la surface totale du logement.

L'aide est calculée en % d'un montant de travaux, revalorisée selon le gain de classes (minimum de 2 classes).

MONTANT DES PRIMES EN FONCTION DES TRAVAUX RÉALISÉS

	PLAFONDS DES DÉPENSES ÉLIGIBLES	MÉNAGES AUX REVENUS TRÈS MODESTES	MÉNAGES AUX REVENUS MODESTES	MÉNAGES AUX REVENUS INTERMÉ- DIAIRES	MÉNAGES AUX REVENUS SUPÉRIEURS
GAIN DE 2 CLASSES	40 000 € (HT)			45 % (HT)	30 % (HT)
GAIN DE 3 CLASSES	55 000 € (HT)	80 % (HT)	60 % (HT)		
GAIN DE 4 CLASSES OU PLUS	70 000 € (HT)			50 % (HT)	35 % (HT)
BONIFICATION « SORTIE DE PASSOIRE ÉNERGÉTIQUE »				+10%	
ÉCRÈTEMENT (TTC)		100 %	80 %	60 %	40 %

Avant de réaliser leurs travaux, les ménages aux revenus modestes et très modestes peuvent bénéficier d'une avance à hauteur de **70%** du montant de leur prime.

M. MANCOIS, Maire de St Christophe en Boucherie, demande si ces aides sont accessibles aux propriétaires bailleurs.

Mme PERES répond que les propriétaires bailleurs peuvent bénéficier de ces aides, sous conditions de plafond de ressources. Compte tenu de leurs ressources, cela devrait limiter le nombre de propriétaires bailleurs éligibles aux aides.

Afin d'améliorer la procédure de traitement de l'habitat indigne dans le département de l'Indre, un Plan Départemental de Lutte contre l'Habitat Indigne (PDLHI) 2024-2026 a été élaboré en concertation avec tous les acteurs concernés. L'Anah et l'ADIL vont organiser dans les prochains mois des réunions d'information et de sensibilisation auprès des communes sur l'habitat indigne.

Pour le maintien des personnes âgées et handicapées à domicile, 59 dossiers traités sur le Pays de La Châtre (territoire de l'Indre avec le plus de dossiers d'adaptation) pour un montant total d'aide de l'Anah de 210 323 € couvrant environ 44 % des travaux éligibles (475 591 €).

Lancement d'une campagne d'information en 2024 sur les aides « MaPrimeAdapt' » destinées à financer les travaux d'adaptation des logements permettant aux personnes en situation de handicap ou en perte d'autonomie de vivre à domicile.

L'OPAH 2018-2024 va se terminer en décembre 2024.

- Le bilan de l'OPAH 2018-2024 sera fait en régie par Mme PERES.
- L'étude pré-opérationnelle du dispositif habitat 2025-2029 sera réalisée par un prestataire extérieur avec un financement mobilisable de 50% auprès de l'Anah et de 25% auprès de la Banque des Territoires.

Une permanence se tient cette année à Neuvy Saint Sépulchre tous les 1^{ers} vendredis de chaque mois de 9 à 11h 30 dans la salle de la grange près de la mairie.

Le Président remercie Pascal COURTAUD, qui suit en qualité d' élu référent cette opération OPAH depuis le début.

6) CRST : Bilan du Contrat 2018-2024, avancement du nouveau Contrat régional

M. LE ROUX rappelle que le Contrat régional 2018-2024 se termine le 18 mai 2024. Les derniers dossiers doivent être déposés complets d'ici le 30 avril 2024.

Le Pays bénéficie d'une dotation régionale totale de **7 142 000 €** :

- **Contrat Régional de Solidarité Territoriale (CRST) : 6 792 000 €**
- **A VOS ID : 350 000 €**

Il dresse l'état d'avancement du Contrat Régional à la date de la Commission Régionale du 22 mars 2024.

Dossiers déposés à la Région :

- 113 dossiers CRST : **subvention sollicitée de 6 570 800 € (96,74%)**
- 13 dossiers A VOS ID : **subvention sollicitée de 280 821 € (80,23%)**

Dossiers en cours d'instruction à la région :

- 8 dossiers CRST : **subvention sollicitée de 367 100 € (5,40 %)**

Nb projets	CRST	Liste des projets non validés en CPR	Maître d'ouvrage	Dépense	Taux	Subvention régionale sollicitée
1	3	Création d'un atelier pour l'entreprise Berry Concept paysage et maçonnerie à Aigurande	Communauté de Communes de La Marche Berrichonne	414 000 €	50%	207 000 €
1	5	Marachage bio à Montchevrier - commercialisation en vente directe à la ferme – BONIF AGRICULTURE BIO	Manon GARIBAL	35 911 €	35%	12 500 €
1	10	Création de 10 boucles à vélo sur le territoire de la CDC Val de Bouzanne, à partir des itinéraires cyclables Indre et Compstelle à Vélo	Communauté de Communes du Val de Bouzanne	32 286,50 €	40%	12 900 €
1	14	Création d'un parcours ludique et touristique à Ste Sévère sur Indre	Commune de SAINTE SEVERE SUR INDRE	52 456 €	50%	26 200 €
1	14	Edition de supports de communication touristiques	Communauté de Communes de La Châtre Ste Sévère	11 600 €	50%	5 800 €
1	31	Création d'un parcours pédagogique pour une valorisation écologique des mares de Mers-sur-Indre	Commune de MERS SUR INDRE	6 005 €	40%	2 400 €
1	35	Isolation de l'hôtel du Chevalier d'Ars à La Châtre - DOSSIER À COMPLÉTER	Commune de LA CHATRE	100 000 €	50%	50 000 €
1	35	Isolation du bâtiment communal abritant le siège social de la CDC du Val de Bouzanne à Neuvy St Sépulchre - BONIFICATION CHAUFFERIE BOIS 10%	Communauté de Communes du VAL DE BOUZANNE	83 858 €	60%	50 300 €
8						367 100 €

Dossiers validés en Commission Permanente Régionale :

- 105 dossiers CRST : subvention accordée de 6 203 700 € (91,34%)
- 13 dossiers A VOS ID : subvention sollicitée de 280 821 € (80,23%)

Crédits restant à engager

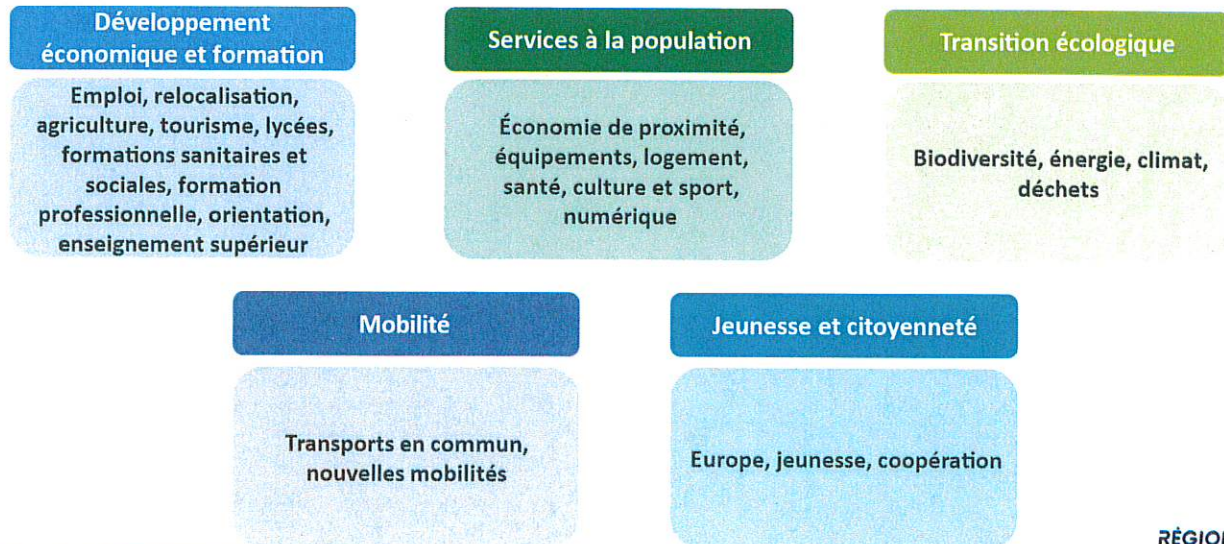
- CRST après validation des 8 dossiers : 221 200 € (3,26 %)
- A VOS ID : 69 179 € (19,77 %)

M. MOREAU demande quels sont les délais pour déposer un dossier A VOS ID.

Le Président répond que les délais sont les mêmes que pour un dossier CRST, à savoir avant le 30 avril 2024.

Le Président indique qu'une réunion de concertation politique s'est déroulée le 22 mars dernier en présence des élus régionaux (Dominique ROULLET et Aymeric COMPAIN) et des élus des bureaux des 3 Communautés de Communes du territoire.

Cette concertation s'est faite autour de 5 thématiques correspondant aux domaines d'intervention de la Région.



Répondre au défi du développement économique, de l'emploi, des qualifications et des compétences

Domaines d'intervention Région : économie, relocalisation, agriculture, tourisme, lycées, formations sanitaires et sociales, formation professionnelle, orientation, enseignement supérieur

Priorités d'actions identifiées

- Développer l'animation avec les partenaires afin de renforcer les liens entre les acteurs économiques du territoire.
- Identifier/Qualifier les besoins du territoire (entreprises, vieillissement, bocage, tourisme...) pour déployer une offre de formation plus diversifiée sur le Bassin de vie.
- Mobiliser et adapter le foncier aux enjeux du développement de l'activité économique.
- Faire du Bassin de vie de La Châtre un carrefour d'itinérance, avec une priorité forte autour du vélo.
- Développer les liens entre abattoir / légumeries / alimentation / tourisme / économie de proximité.

Répondre au besoin de services à la population

Domaines d'intervention Région : solidarité territoriale, équipements, logement, santé, culture et sport, numérique, économie de proximité

Priorités d'actions identifiées

- Adapter les logements aux besoins de la population en remobilisant en priorité le bâti existant et les espaces artificialisés.
- Renforcer l'accès aux services de base, y compris en matière commerciale, et veiller aux équilibres d'implantation en faveur de la redynamisation des centralités.
- Structurer l'offre de soins et favoriser les déterminants santé.
- Asseoir l'identité culture / nature du territoire.
- Engager une réflexion autour de la modernisation de la piscine à La Châtre, renouveler les équipements sportifs existants et accompagner la structuration des clubs, proposer des équipements sportifs et de loisirs en accès libre.

Accélérer la transition écologique et énergétique

Domaines d'intervention Région : biodiversité, énergie, climat

Priorités d'actions identifiées

- Préserver et valoriser le bocage.
- Poursuivre la rénovation thermique du parc énergivore et atteindre l'efficacité énergétique des bâtiments publics et privés.
- Soutenir la transition agricole.
- Adapter les formes urbaines au dérèglement climatique grâce aux solutions fondées sur la nature et intégrer la question de l'eau.
- Tendre vers le mix énergétique en augmentant la part des énergies renouvelables, tout en évitant le développement anarchique des projets et en limitant l'impact sur les espaces naturels et agricoles.
- Réduire les déchets et renforcer leur réemploi.

Une offre de mobilité qui connecte le Bassin de vie et délivre des services répondant aux besoins des habitants

Domaines d'intervention Région : mobilité, transports

Comité
mobilité
6/05/2024

Priorités d'actions identifiées

- Encourager le report modal de la voiture individuelle vers les mobilités décarbonées.
- Faire émerger des solutions d'avitaillement alternatives aux énergies fossiles.
- Développer les mobilités actives, solidaires ou partagées pour les déplacements de proximité.
- Développer la connaissance des solutions de mobilité par les habitants du bassin de vie.
- Développer une offre adaptée aux publics fragiles, isolés.

Un Bassin de vie à l'écoute de sa jeunesse et attentif à la citoyenneté

Domaines d'intervention Région : Europe, jeunesse, coopération

Priorités d'actions identifiées

- Favoriser la mobilité européenne et internationale des jeunes.
- Développer l'attractivité du territoire envers les jeunes.

M. COMPAIN, élu régional référent du Pays, souligne l'interdépendance de ces différentes thématiques.

Il rappelle la logique des nouveaux contrats régionaux, dont le Pays est l'acteur de réflexion stratégique et les Communautés de Communes sont les acteurs de l'action. Il note que l'organisation du Pays de La Châtre en Berry facilite les échanges avec la Région, puisque les 3 Vice-Présidents du Pays sont également les Présidents des 3 Communautés de Communes.

Il indique que la réunion de concertation politique s'est bien passée avec des échanges intéressants et complémentaires. Le sujet de la santé est ressorti dans les discussions. La région travaille sur plusieurs pistes : recrutements de médecins salariés, convention avec une association de médecins solidaires, animation des Contrats Locaux de Santé (CLS), appui des Communautés Professionnelles Territoriales de Santé (CPTS) ... C'est dans le cadre de nos échanges et du travail en commun que l'on pourra trouver des solutions adaptées au territoire. La problématique de la santé, c'est aussi la question des services, de la mobilité, des loisirs etc. En effet les médecins viennent s'installer sur les territoires, dont le cadre de vie est de qualité.

Le Président souhaite que le prochain contrat régional puisse être signé dans les prochains mois, de façon à limiter le délai entre les 2 contrats régionaux. Il insiste sur l'importance d'avoir une gouvernance très efficace à l'échelle du Pays pour coordonner au mieux les Contrats régionaux avec les 3 Communautés de Communes.

M. COMPAIN indique que la volonté de la Région est de signer les contrats régionaux au plus tôt.

M. JUDALET souhaiterait si cela est possible, une signature en septembre 2024.

7) PNR Sud Berry : désignation des élus du groupe de travail pour préparer la création de l'association de préfiguration

Le Président propose aux délégués de désigner les 3 élus qui représenteront les Communes et les Communautés de Communes au sein du groupe de travail de préparation du projet associatif du PNR Sud Berry.

Pour avoir une meilleure répartition territoriale des élus désignés, le Président propose de s'appuyer sur le périmètre des 3 Communautés de Communes. Il dresse la liste des **élus candidats**.

Périmètre de la CDC VAL DE BOUZANNE

Communautés de Communes représentées par

1 élu :

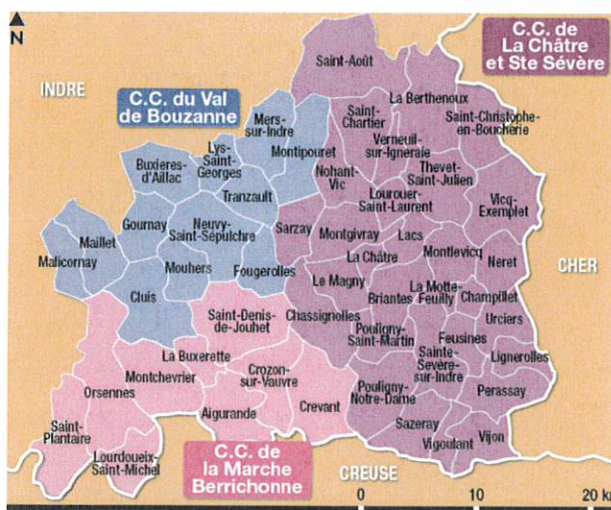
- **Philippe VIAUD**

Périmètre de la CDC MARCHÉ BERRICHONNE

Pays représenté par les

2 élus référents :

- **Daniel CALAME**
- **Jean-Michel DEGAY**



Périmètre de la CDC LA CHÂTRE-STE SEVERE

Communes représentées par

- **Gérard DEFOUGERE**
- **Pas d'autre candidat déclaré en séance**

Faute de 2^{ème} candidat déclaré en séance, le Président indique qu'un.e autre élu.e sera désigné.e au sein de la Communauté de Communes de LA CHÂTRE-STE SEVERE pour compléter le groupe de travail.

Le Comité syndical après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- DÉSIGNE les élus qui représenteront les Communes et les Communautés de Communes au sein du groupe de travail, dont l'objet est de préparer le projet associatif de préfiguration du Parc Naturel Régional Sud Berry :
 - Pour les Communes, les 2 élus désignés sont **Gérard DEFOUGERE** et un autre élu restant à désigner au sein de la Communauté de Communes de LA CHÂTRE-STE SEVERE ;
 - Pour les Communautés de communes, l'élu désigné est **Philippe VIAUD**.

8) Point sur le programme mobilité et sur le CoT EnR : évolutions du fond chaleur et avancement des projets

Etat d'avancement du COT ENR 2022-2025 pour le développement des énergies renouvelables

Projets avancés

- 3 projets sont en fonctionnement : chaufferie bois à Neuvy et Montchevrier, géothermie à La Châtre
- 2 projets de chaufferie bois, dont les travaux sont en cours : Gournay et scierie de Montgivray

Projets en cours d'étude

- 2 études de faisabilité en cours pour des installations en géothermie : Saint Plantaire et Malicornay
- 1 projet d'installation en géothermie à l'Hôtel du Chevalier d'Ars à La Châtre, dont les travaux vont démarrer au printemps 2024

Projets pressentis

- Pré-études effectuées pour les projets d'installation de chaufferies collectives au bois sur les communes de Crevant, Mouhers, Orsennes et Vijon, et sur l'Hôpital de La Châtre
- Pré-étude effectuée pour un projet d'installation de chaufferie bois ou de géothermie à Briantes
- Pré-étude en cours pour un projet privé d'installation de chaufferie bois ou de géothermie à la Maison des oiseaux à La Châtre
- Pré-étude à venir pour un projet d'installation de chaufferie bois à Sainte-Sévère-sur-Indre

Compte tenu de la proximité des bâtiments de la Maison des oiseaux et de l'Hôpital de La Châtre, M. MOREAU demande si l'étude d'une chaufferie commune ne serait pas judicieuse.

Mme ALLOUCHE répond que l'hypothèse d'un projet commun est à l'étude.

La convention partenariale et les évolutions du fonds chaleur

La convention multi partenariale du CoT EnR Sud Berry a été signée fin 2023 avec les partenaires SDEI et ADEFIBOIS BERRY, qui réalisent les pré-études et accompagnent les porteurs de projets. Elle rappelle que le coût des pré-études est pris en charge en totalité par le Pays, la Région et l'ADEME, de façon à conforter le recours à cet outil d'aide à la décision des collectivités locales.

Les principales évolutions du fonds chaleur concernent les points suivants :

- La durée des prochains CoT EnR passe de 3 ans à **4 ans** ;
- Le financement passe de 1 euro/habitant à **1,50 euros/habitant** ;
- La subvention sera attribuée aux porteurs de projet lors de la réception de chantier à **hauteur de 100%**, contre 80% actuellement.



Mobilités : Avancement du programme « 3 ans = 4 actions »

1. Le service de location de VAE (Vélos à Assistance Electrique)

Lancé à l'été 2022 avec 15 VAE sur 3 points-relais, le bilan de la phase 1 du service de location est positif :

- Près de 200 locations,
- Plus de 3 500 km parcourus,
- Près de 5 500 € de recettes perçues par les points relais,
- Un développement des locations longues durées pour les trajets du quotidien,
- Et une satisfaction des usagers.



Avec l'acquisition de 20 VAE supplémentaires répartis sur 4 nouveaux points-relais, la phase 2 va s'engager dès le mois d'avril 2024, soit au total une flotte de 35 VAE répartis sur 7 points relais.

Toutes les informations sont disponibles sur le site kavelo.fr.

Le Président remercie Aymeric COMPAIN pour son intervention, qui a permis au Pays d'obtenir une subvention de la Région pour l'achat de ces vélos à assistance électrique. Pour cette opération, le Pays a également bénéficié d'une subvention de l'ADEME.

Le Président rappelle la volonté d'avoir un maillage des 7 points relais pour couvrir au mieux l'ensemble du territoire.

Mme LEUILLET, adjointe de La Châtre, demande si une phase 3 est prévue pour couvrir d'autres communes.

Le Président évoque les discussions en Comité de pilotage pour trouver un point relais sur La Châtre. Il indique que ce maillage n'est pas figé, et qu'il pourrait évoluer en fonction des résultats. Il insiste sur la nécessité d'un engagement fort des points relais pour développer l'offre de location des VAE.

2. Le service de transport solidaire

En quelques chiffres, voici le bilan du service de transport solidaire fin 2023 :

- Nombre de bénéficiaires : **156 personnes**
- Nombre de conducteurs bénévoles : **20** (dont 3 voitures de la Croix-Rouge)
- Statut des usagers : **75% de retraités**, 20% en activité et 5% sans emploi
- Nombre de trajets : **797 trajets**
- Nombre de Km : **37 309 Km**
- Motifs de déplacement : **médical 53%**, **courses 28%**, administratif 5%, lien social 3%, autres (sport 2%, professionnel 2%, culturel 1%...)

Pour pérenniser ce service de transport solidaire, une discussion est en cours avec les Communautés de communes du territoire. A cet effet, Familles Rurales va adresser un bilan chiffré de ce service à l'échelle de chaque Communautés de communes.

M. COURTAUD rappelle que les Communautés de communes n'ont pas la compétence mobilité. Il faudra donc s'expliquer avec le contrôle de légalité si l'on veut intervenir dans ce domaine.

Le Président entend les arguments. Toutefois il rappelle que c'est un service qui fonctionne bien sur le territoire avec Familles Rurales et la Croix rouge parce qu'il répond à un vrai besoin de la population isolée, précaire et/ou vieillissante. De plus, ce service crée du lien social entre les chauffeurs bénévoles et les usagers. Ce service a été soutenu par le département de l'Indre dans sa phase expérimentale.

3. Travailler sur les trajets domicile – école

Le Pays est lauréat de l'AMI MOBY, qui permet de bénéficier de 9 jours d'accompagnement de juin 2023 à juin 2024 pour définir un projet d'écomobilité scolaire.

Le travail actuel consiste à réaliser un diagnostic « marchand » et « d'accessibilité » sur un établissement scolaire. Une action de sensibilisation est prévue en fin d'année, sous la forme d'un défi pour encourager les élèves à la mobilité active.

4. Agir sur les déplacements domicile-travail

Suite au report en 2025 de l'étude de covoiturage sur le territoire, il est prévu de réaliser en 2024 une enquête sur la pratique du covoiturage en vue d'identifier :

- D'une part, les facteurs favorisant la pratique (outils de mise en relation utilisés, commune de résidence des personnes intéressées, services et équipements nécessaires à la pratique...),
- Et d'autre part, Les facteurs limitant la pratique (contraintes horaires, trajets peu fréquentés, utilisation des transports en commun, manque d'informations...).

Mobilités : Candidature à l'AAP ADEME

Pour financer le poste de chargé de mission mobilité, les actions de sensibilisation et la mise en œuvre de la stratégie mobilité, le Pays envisage de déposer en avril 2024 une candidature à l'appel à projet ADEME « *Mobilités actives, partagées et solidaires : accompagner le changement de comportements vers le passage à l'action* ».

Mobilités : Évènements de communication

Une tournée est prévue en avril 2024 pour promouvoir les solutions de mobilité sur les marchés du territoire. Ce sera aussi l'occasion de collecter la parole des habitants sur l'alimentation et la nutrition.

La candidature du Pays aux « échappées à vélo » a été retenue pour 2024. La seconde édition de la Berry'Cyclette se tiendra le 8 juin 2024 à Crozon-sur-Vauvre.

L'organisation de cette journée festive à vélo s'est faite en partenariat avec les 3 Communautés de Communes du territoire, les Clubs « Cyclo de La Châtre », « VTTranzault » et « Union Cycliste d'Aigurande », et l'association « A La Bonne Vauvre ».

Le Président rappelle le grand succès de la Berry'Cyclette 2023 avec une forte mobilisation des clubs.

M. VIAUD, Maire de Tranzault, demande des informations sur le service REMI+.

Le Président indique que l'idée serait de mettre en place au sein de chaque Communauté de Communes un service de transport à la demande permettant d'aller chercher les personnes chez elles pour les amener à un lieu défini à l'avance.

M. COURTAUD précise que la région propose à chaque Communauté de Communes un service socle de transport à la demande et de location de véhicules électriques pris en charge à 100% par la région, avec une possibilité d'élargir ce service en participant au financement.

Le Président indique que les discussions sont en cours avec la Région pour une mise en place prévue en septembre-octobre 2024.

M. VIAUD approuve la mise en place des services REMI+. Toutefois, il souligne l'absurdité des règlements liés au ramassage des scolaires et la réduction des points d'arrêt. Cela contribue au manque d'attractivité de notre territoire pour accueillir de nouvelles familles.

M. COMPAIN souligne l'évolution des règles de sécurité depuis le transfert de la compétence « transport scolaire » du Département à la Région. Toutefois, il est bien conscient de cette problématique liée au ramassage des scolaires.

M. ROBERT, Président de la CDC du Val de Bouzanne, évoque de âpres négociations avec M. FOURNIÉ, Vice-Président de la Région en charge des Transports. Au final, la Communauté de Communes a participé au financement de nouveaux points d'arrêts. Il confirme qu'il faut se battre pour limiter la suppression des points d'arrêt.

M. COMPAIN indique qu'il fera remonter ces doléances à M. FOURNIÉ.

9) Divers

Le Président présente Maureen CLERGEAU qui succède à Miloud HAMMOUTENE sur le poste alimentation et transition écologique.

Le projet alimentaire est plus que jamais d'actualité, puisque le Préfet de l'Indre rencontre en ce moment les communes pour favoriser l'application de la loi EGALIM dans les cantines scolaires.

Le Président rappelle que le Pays a été lauréat pour mettre en place un projet alimentaire de territoire (PAT) avec une dotation de 100 000 € sur 3 ans.

Le Président informe les délégués que Daniel CALAME ne souhaite plus porter le PAT en qualité d' élu référent titulaire. Aussi il propose que Jean-Luc MANCOIS soit l' élu référent titulaire du PAT associé pour un travail de binôme à Jean-Pierre NICOLET en qualité d' élu référent suppléant du PAT. Le Comité syndical valide cette proposition à l'unanimité.

Mme CLERGEAU est ravie de travailler sur le Pays depuis le 1^{er} mars 2024. Précédemment, elle travaillait depuis 2017 sur le projet alimentaire du territoire du Haut Limousin en Marche (diagnostic réalisé, stratégie définie et plan d'actions élaboré). L'essentielle de sa mission sera consacrée à l'élaboration du projet alimentaire.

Le Président compte sur son expérience pour aboutir d'ici 2 ans à l'élaboration de notre PAT en lien avec les élus référents et tous les partenaires concernés.

Participation au Risque « Prévoyance »

Le Président rappelle l'obligation de prévoir un dispositif de prévoyance pour tous les employeurs publics au 1^{er} janvier 2025 pour permettre aux agents de se prémunir contre les pertes de revenus en cas de maladie et d'invalidité.

A cet effet, le Centre de Gestion de l'Indre (CDG 36) propose une convention mutualisée avec les CDG 18-28-41 jusqu'en 2026, avec une possibilité de prorogation d'une année dans les conditions suivantes :

- Tarif d'adhésion à la convention prévoyance du CDG 36 : 75€
- Tarif annuel de gestion à verser au CDG 36 : 40€
- Tarifs garantis pour les agents jusqu'en 2026 et des évolutions éventuelles plafonnées les années suivantes

Le Président précise qu'il appartient au Comité syndical de fixer le montant de sa participation :

- Participation de 7€ minimum par agent
- Participation de 14,50€ en moyenne versée par les collectivités de l'Indre

Le Président propose aux délégués de valider le projet de délibération d'adhésion à la convention de participation « Prévoyance » proposée par le groupement des CDG 18, 28, 36 et 41.

Le Comité syndical après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- ADHÈRE à la convention de participation pour le risque « Prévoyance » conclue entre les CDG 18, 28, 36 et 41 et ALTERNATIVE COURTAGE/TERRITORIA MUTUELLE, à effet au 1er janvier 2025,
- APPROUVE la convention d'adhésion entre le Pays de La Châtre en Berry et le CDG de l'Indre,
- ACCORDE sa participation financière aux agents du syndicat en activité ayant adhéré au contrat attaché à la convention de participation pour le risque « Prévoyance »,
- INSTITUE une participation financière de 14,50 € brut mensuel, par agent, pour le risque Prévoyance, à compter du 01/01/2025, accordée aux agents souhaitant bénéficier des garanties proposées,
- PRÉCISE que la participation employeur est désormais attachée à la convention de participation et ne peut plus être versée dans le cas de contrats individuels souscrits auprès de prestataires labellisés,
- VALIDE l'acquittement des frais d'adhésion et de gestion auprès du CDG de l'Indre,
- PRÉVOIT l'inscription des crédits nécessaires au budget de l'exercice 2025,
- AUTORISE le Président à signer tous les documents utiles à l'exécution de la présente délibération.

Signature des documents budgétaires

En fin de séance, le Président invite les délégués à signer le compte administratif 2023 et le budget primitif 2024.

M. COMPAIN indique qu'il fera un retour auprès des services, en vue d'avoir si cela est possible une présentation en Comité syndical sur la question des mobilités.

Le Président demande aux membres du Comité Syndical s'il y a des questions. Aucun délégué ne prenant la parole et l'ordre du jour étant épuisé, le Président clôt l'Assemblée Générale.

Le Président invite les délégués à prendre le verre de l'amitié.

Le Président,
François DAUGERON



La Secrétaire de séance,
Nicole D'HOOGHE